



## AVIS PUBLIC

### DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

**Avis public** est par la présente donné, en conformité avec l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chap A-19-1), qu'au cours de la séance régulière du Conseil qui se tiendra mercredi, le **16 août 2023 à 19 h 30**, à la **salle de l'Institut-Canadien** sise au 16, rue St-Pierre à Saint-Charles-sur-Richelieu.

Le Conseil devra statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

### **Demande no : 2023-06**

Adresse : 65, chemin des Patriotes – Site # 1

Zonage : Rd-2

Lot : 6 402 860

Cette demande consiste à permettre l'agrandissement d'une maison mobile dont l'augmentation de sa largeur souhaitée sera réalisée sur une distance excédentaire à 60 % de sa longueur originale.

La longueur totale de la maison : 21,34 m;

La longueur visée incluant l'annexe actuelle : 15,24 m.

Cette dérogation concerne l'article 245 du règlement de zonage # 2011-11-008 et ses amendements de la municipalité de Saint-Charles-sur-Richelieu.

Tout intéressé peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

Donné à Saint-Charles-sur-Richelieu, ce 1<sup>er</sup> août 2023.

Nathalie Cliche  
Greffière-trésorière

\*\*\*\*\*

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Nathalie Cliche, greffière-trésorière de la municipalité de Saint-Charles-sur-Richelieu, et résidant à Mont-Saint-Hilaire, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis ci-haut en affichant les copies aux endroits désignés par le Conseil, entre 9 h et 17 h, ce 1<sup>er</sup> août 2023.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 1<sup>er</sup> août 2023.

Nathalie Cliche  
Greffière-trésorière

